

l'an deux mil vingt-trois  
le quinze février à vingt-et-une heures  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,  
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,  
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA,  
GILLMANN, LAMIRAL, LE MOING, MILON, MUNIER, RANCE,  
SANTINHO

**Date de convocation**  
9 FEVRIER 2023

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs** : M. DIOP a donné procuration à M. EVEN  
M. PASSET a donné procuration à Mme CHERET

**Date d'affichage  
de la convocation**  
9 FEVRIER 2023

**Date d'affichage  
de la délibération**  
17 FEVRIER 2023

**Absent** : ./.

Mme RANCE a été élue secrétaire

**Nombre de conseillers** 19

**Présents** 17

**Votants** 19

**OBJET : Convention avec l'association « Aimer Lire en Haute Vallée de  
Chevreuse »**

Mme la Maire informe l'Assemblée que l'Association « Aimer Lire en Haute Vallée de Chevreuse » a transmis comme chaque année sa convention de partenariat pour l'année 2023. L'objet de cette convention est de fixer les conditions dans lesquelles les communes peuvent faire participer les enfants de leur commune au Salon du Livre. Le montant de participation aux frais d'organisation du Salon du Livre est maintenu à 0,50 € par habitant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après échanges de vues et délibérations,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** la convention 2023 avec l'Association « Aimer Lire en Haute Vallée de Chevreuse » telle qu'annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** Mme la Maire à signer cette convention, ainsi que toutes pièces se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Cernay-la-Ville, le 23 février 2023  
La Maire  
Claire CHERET



Mis en ligne le 27/02/2023 à 15h11

REÇU EN PREFECTURE

le 27/02/2023

Application agréée E-legalite.com